

ICEA ENTREPRISE
D24
31450 MONTGISCARD

Téléphone : 0969 32 18 00
Réf. contrat CAE : 743853204
Réf. Enedis-Connect : 2185P4E682941
PRM production : 50025703793275

Objet : votre installation de production bientôt mise en service !

Saint Gaudens, 23 décembre 2021

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre demande de mise en service pour l'installation de production d'électricité située :

D24 31450 MONTGISCARD

J'ai le plaisir de vous confirmer que nous disposons bien de tous les éléments pour procéder à cette mise en service, programmée au 7 janvier 2022 sur le créneau horaire : 08:00 heures à 12:00 heures.

Votre présence ou celle de votre installateur étant nécessaire pour manoeuvrer l'installation de production et procéder aux diverses vérifications, je vous remercie de me prévenir si cette date ne vous convenait pas.

Par ailleurs, je joins à la présente, pour information, les conditions particulières du Contrat d'Accès et d'Exploitation (CAE) permettant l'accès au réseau de votre installation, qui ont été acceptées sur le site Enedis-Connect au moment de la demande de mise en service.

Je vous rappelle que les conditions générales du CAE (référence : Enedis-FOR-CF_15E) sont disponibles sur notre site www.enedis.fr/documents et peuvent vous être adressées sous pli postal sur simple demande.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Votre Conseiller Raccordement Enedis

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Enedis Midi Pyrénées Sud - Agence Producteurs
11 rue de Marsoulas
31800 Saint GAUDENS
Tél. : 09 69 32 18 00
enedis.fr

Enedis - SA à directoire et à conseil de surveillance
au capital de 270 037 000 euros - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex



Contacts Enedis & informations

- **Accueil Agence Producteurs :**
0969 32 18 00 (appel non surtaxé)
Pour la gestion de votre contrat CRAE et la facturation Enedis
- **Accueil Dépannage Enedis Producteurs :**
0970 81 85 43 (appel non surtaxé)
- **Site internet : enedis.fr**
*Téléchargez gratuitement l'appli mobile
« Enedis à mes côtés » (depuis l'App Store, Google Play
et Windows Store)*
- **Votre installation intérieure en toute sécurité :**
Enedis.fr/sites/default/files/Enedis_utiliser_mon_installation_interieure_en_toute_scurite.pdf
- **L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) : ademe.fr**
- **La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) : cre.fr**

GLOSSAIRE

ACHETEUR

L'acheteur établit avec vous un contrat d'achat en vue d'acheter l'énergie produite et injectée sur le réseau. Soit il est soumis à l'obligation d'achat, dont le tarif est réglementé (EDF Obligation d'Achat ou Acheteur Agréé), soit il intervient sur le marché libre et décide lui-même du tarif d'achat.

COMPTEUR

Dispositif d'enregistrement des volumes d'électricité injectés sur le réseau ou consommés par l'installation intérieure.

MISE EN SERVICE

Intervention d'Enedis autorisant l'injection de l'électricité au réseau par le raccordement. Elle nécessite la fourniture d'un certificat de conformité visé par le CONSUEL.

RACCORDEMENT

Liaison physique au réseau comportant un coffret, un câble de branchement et un tableau de comptage (compteur(s) + disjoncteur).

TARIF D'ACHAT

Prix auquel est achetée l'électricité produite, à vérifier auprès de votre Acheteur.

TURPE

Le TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité) est le tarif payé par tous les utilisateurs des réseaux publics de distribution. Ce tarif est fixé par les pouvoirs publics. Pour les producteurs dont la puissance est inférieure ou égale à 36 kVA et qui injectent la totalité de la production sur le réseau, il comporte la composante de gestion de la clientèle et la composante de comptage.

Enedis, l'électricité en réseau

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Retrouvez-nous sur Internet



**Enedis - Tour Enedis, 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense**

SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros -
R.C.S. Nanterre 444 608 442

enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

La production électrique & vous

Vous êtes producteur d'électricité raccordé
au Réseau Public de Distribution Enedis

Puissance inférieure ou égale à 36 kVA

Gérer votre contrat avec Enedis

Vendre votre production d'énergie

Le CRAE (Contrat de Raccordement, d'Accès au réseau et d'Exploitation) a pris effet à la date de sa signature, par vous ou votre mandataire.
Ce contrat est obligatoire pour pouvoir injecter sur le réseau de distribution électrique.

NOS ENGAGEMENTS RESPECTIFS :

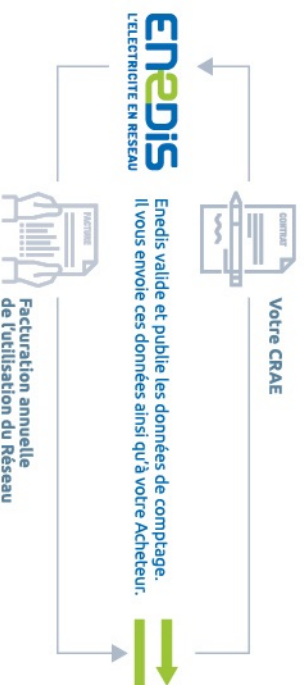
Enedis

- **relève les compteurs*** de l'installation de production (en même temps que celui de la consommation) deux fois par an ;
- **publie les données de comptage** ;
- **assure la disponibilité et la qualité du réseau** pour l'injection de l'énergie produite.

Vous, Client Producteur

- vous acquittez auprès d'Enedis des charges d'utilisation du réseau **fixées par le TURPE*** ;
- veillez à maintenir votre installation en bon état de fonctionnement (limitation des perturbations générées, conformité des équipements...) ;
- informez Enedis de toute évolution relative aux données contractualisées dans les conditions particulières de votre CRAE (changement d'interlocuteur, augmentation de puissance...).

Chaque année, pour les charges qui ne seraient pas couvertes par le contrat signé avec votre fournisseur d'électricité, une facture spécifique vous est envoyée par Enedis au mois anniversaire de votre mise en service, à régler par prélèvement automatique.

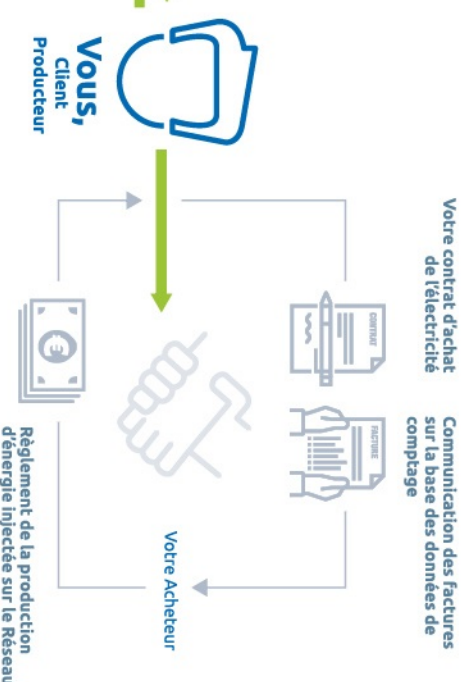


L'acheteur* est en charge du contrat d'achat de l'électricité produite et injectée sur le réseau.
À la date indiquée dans votre contrat d'achat, vous lui adressez des factures correspondant à l'énergie injectée sur le réseau par votre installation. Ces factures peuvent donc nécessiter une relève par vos soins des données de comptage (les dates des relevés réalisés par Enedis ne coïncident généralement pas avec les dates de facturation de votre acheteur).

Si la facture est conforme, l'acheteur vous règle la production dans un délai contractuel défini dans les conditions particulières du contrat d'achat.



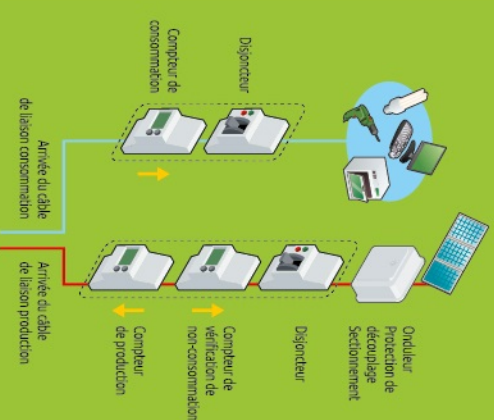
* Voir glossaire



Comprendre votre installation de production et relever vos index

Si vous avez opté pour un contrat de vente en totalité, vous disposez de 2 compteurs (ou 3 s'il y a une installation de consommation sur le même site). Vous devez relever ces 2 compteurs, de production et de non-consommation, pour l'établissement de votre facture.

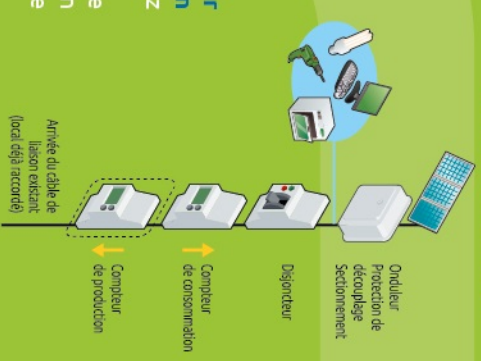
INJECTION EN TOTALITÉ



À noter : pour accéder aux index des compteurs, il suffit d'appuyer une ou plusieurs fois sur la touche D (défilement). L'information que vous avez appelée reste visible environ 30 secondes et, passé ce laps de temps, disparaît automatiquement.

INJECTION EN SURPLUS

Si vous avez opté pour un contrat de vente en surplus, vous disposez de 2 compteurs. Vous devez relever le compteur de production pour l'établissement de votre facture.



Contacts Enedis & informations

- **Accueil Agence Producteurs :**
0969 32 18 00 (appel non surtaxé)
Pour la gestion de votre contrat CRAE et la facturation Enedis
- **Accueil Dépannage Enedis Producteurs :**
0970 81 85 43 (appel non surtaxé)
- **Site internet : enedis.fr**
*Téléchargez gratuitement l'appli mobile
« Enedis à mes côtés » (depuis l'App Store, Google Play
et Windows Store)*
- **Votre installation intérieure en toute sécurité :**
Enedis.fr/sites/default/files/Enedis_utiliser_mon_ installation_interieure_en_toute_securite.pdf
- **L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) : ademe.fr**
- **La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) : cre.fr**

GLOSSAIRE

ACHETEUR

L'acheteur établit avec vous un contrat d'achat en vue d'acheter l'énergie produite et injectée sur le réseau. Soit il est soumis à l'obligation d'achat, dont le tarif est réglementé (EDF Obligation d'Achat ou Acheteur Agréé), soit il intervient sur le marché libre et décide lui-même du tarif d'achat.

COMPTEUR

Dispositif d'enregistrement des volumes d'électricité injectés sur le réseau ou consommés par l'installation intérieure.

MISE EN SERVICE

Intervention d'Enedis autorisant l'injection de l'électricité au réseau par le raccordement. Elle nécessite la fourniture d'un certificat de conformité visé par le CONSUEL.

RACCORDEMENT

Liaison physique au réseau comportant un coffret, un câble de branchement et un tableau de comptage (compteur(s) + disjoncteur).

TARIF D'ACHAT

Prix auquel est achetée l'électricité produite, à vérifier auprès de votre Acheteur.

TURPE

Le TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité) est le tarif payé par tous les utilisateurs des réseaux publics de distribution. Ce tarif est fixé par les pouvoirs publics. Pour les producteurs dont la puissance est inférieure ou égale à 36 kVA et qui injectent la totalité de la production sur le réseau, il comporte la composante de gestion de la clientèle et la composante de comptage.

Enedis, l'électricité en réseau

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Retrouvez-nous sur Internet



**Enedis - Tour Enedis, 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense**

SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros -
R.C.S. Nanterre 444 608 442

enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

La production électrique & vous avec le nouveau compteur Linky

Vous êtes producteur d'électricité raccordé
au Réseau Public de Distribution Enedis

Puissance inférieure ou égale à 36 kVA

Gérer votre contrat avec Enedis

Vendre votre production d'énergie

Le CRAE (Contrat de Raccordement, d'Accès au réseau et d'Exploitation) a pris effet à la date de sa signature, par vous ou votre mandataire.
Ce contrat est obligatoire pour pouvoir injecter sur le réseau de distribution électrique.

NOS ENGAGEMENTS RESPECTIFS :

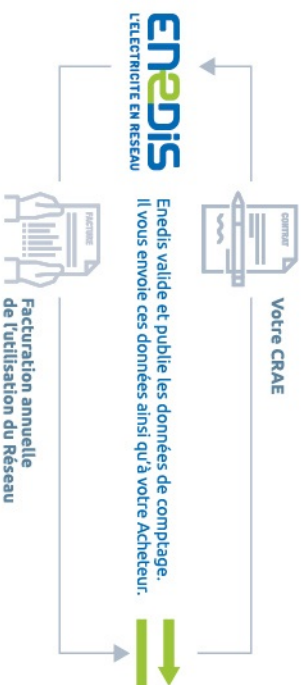
Enedis

- **relève les compteurs*** de l'installation de production (en même temps que celui de la consommation) deux fois par an ;
- **publie les données de comptage** ;
- **assure la disponibilité et la qualité du réseau** pour l'injection de l'énergie produite.

Vous, Client Producteur

- vous acquittez auprès d'Enedis des charges d'utilisation du réseau **fixées par le TURPE*** ;
- veillez à maintenir votre installation en bon état de fonctionnement (limitation des perturbations générées, conformité des équipements...) ;
- informez Enedis de toute évolution relative aux données contractualisées dans les conditions particulières de votre CRAE (changement d'interlocuteur, augmentation de puissance...).

Chaque année, pour les charges qui ne seraient pas couvertes par le contrat signé avec votre fournisseur d'électricité, une facture spécifique vous est envoyée par Enedis au mois anniversaire de votre mise en service, à régler par prélèvement automatique.

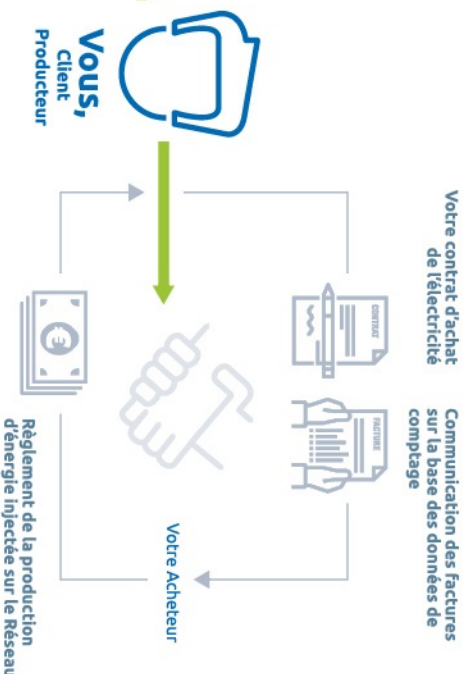


L'acheteur* est en charge du contrat d'achat de l'électricité produite et injectée sur le réseau.

À la date indiquée dans votre contrat d'achat, vous lui adressez des factures correspondant à l'énergie injectée sur le réseau par votre installation. Ces factures peuvent donc nécessiter une relève par vos soins des données de comptage (les dates des relevés réalisés par Enedis ne coïncident généralement pas avec les dates de facturation de votre acheteur).

Si la facture est conforme, l'acheteur vous règle la production dans un délai contractuel défini dans les conditions particulières du contrat d'achat.

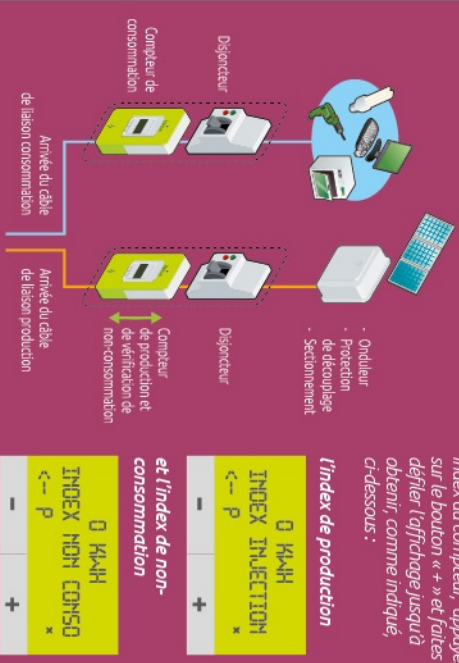
* Voir glossaire



Comprendre votre installation de production et relever vos index

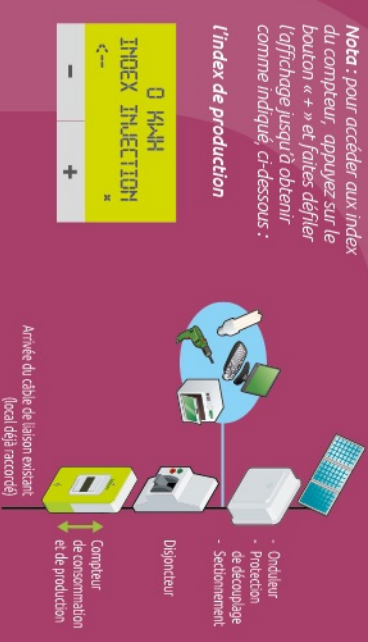
Si vous avez opté pour un contrat de vente en totalité, vous disposez d'un compteur de production (et éventuellement d'un compteur pour votre consommation sur le même site). Vous pouvez relever les index de production et de non-consommation, pour l'établissement de votre facture.

INJECTION EN TOTALITÉ



Si vous avez opté pour un contrat de vente en surplus, vous disposez d'un unique compteur. Vous pouvez relever l'index de production pour l'établissement de votre facture.

INJECTION EN SURPLUS



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA A PAIEMENT RECURRENT/PONCTUEL

RUM

TITULAIRE DU CONTRAT

 Nom, prénom
 Raison Sociale

Adresse

Code postal

Commune

Pays

Courriel : @

COORDONNEES DU PAYEUR (à ne remplir que si différent du titulaire du contrat)

 Nom, prénom
 Raison Sociale

Adresse

Code postal

Commune

Pays

COMPTE A DEBITER (joindre un RIB)

IBAN :

Numéro d'identification international du compte bancaire

DATE :

Signature du payeur :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Enedis à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'Enedis.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Créancier : Enedis

Identifiant du créancier : FR31ZZZ533243

Contrat d'Accès et d'Exploitation (CAE) pour une Installation de Production de puissance ≤ 36 kVA raccordée au Réseau Public de Distribution d'Electricité basse tension

N°743853204 pour le site solaire photovoltaïque
ENTREPRISE ICEA

Conditions particulières

Version 13.0

complétant les conditions générales

Version 12.0

ENTRE

ENTREPRISE, au capital de , dont le siège social est situé D24 31450 MONTGISCARD, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de sous le numéro ,

Représentée par M ICEA ENTREPRISE, président, dûment habilité(e) à cet effet,

Ci-après dénommé(e) "le Producteur",

D'UNE PART,

ET

Enedis, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros, dont le siège social est situé Tour Enedis, 34, place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro B 444 608 442, faisant éléction de domicile 11 rue de Marsoulas 31800 Saint GAUDENS, ci-après dénommée Enedis,

D'AUTRE PART,

Les parties ci-dessus sont appelées dans le présent contrat " Partie ", ou ensemble " Parties ".

1. Préambule

Les conditions de raccordement applicables pour le site du Producteur sont décrites dans la Proposition de Raccordement (PDR) préalablement acceptée par le Producteur ou son représentant. Le Producteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales d'accès et d'exploitation pour une Installation de Production ≤ 36 kVA raccordée au Réseau Public de Distribution (RPD) d'Electricité en basse tension. L'acceptation du présent document vaut acceptation des conditions générales sans aucune réserve.

Celles-ci sont disponibles sur le site www.enedis.fr dans la rubrique « Documentation Technique de Référence » ou directement à l'adresse suivante : http://www.enedis.fr/sites/default/files/Enedis-FOR-CF_15E.pdf

Elles peuvent être transmises par voie électronique ou postale sur simple demande du Producteur à Enedis.

Les termes commençant par une majuscule dans le présent document, sont définis dans les conditions générales du présent contrat.

2. Caractéristiques de l'Installation de Production

Le Producteur met en place une installation de Production à l'adresse suivante :
D24 31450 MONTGISCARD

Il injecte sur le RPD la totalité de la production par l'intermédiaire d'un PRM dédié à l'injection.

Ce PRM en injection permet en outre d'alimenter l'Installation de Production pour sa consommation de veille en dehors des périodes de production.

La puissance installée est égale à 8 kVA.

La Puissance de Raccordement est égale à 8 kVA(1) en triphasé répartie 2,67 kVA/2,67 kVA/2,66 kVA. Le PRM est situé aux bornes aval du disjoncteur branchement en limite de propriété.

La tension de raccordement est 400 V entre phases.

Ce moyen de production, raccordé sur l'installation intérieure, est destiné à être couplé au RPD basse tension par l'intermédiaire du branchement, utilisé pour les besoins en soutirage du Producteur. Pour ces besoins en soutirage, non couverts par l'Installation de Production, le Producteur est titulaire d'un contrat de soutirage.

L'Installation de Production est équipée d'une protection de découplage : intégrée aux onduleurs.

Le Producteur accepte sans réserve que toute limitation ou suspension de l'accès au Réseau au titre du contrat de soutirage sur ce même PRM, quelle qu'en soit la cause et quel que soit le titulaire de ce contrat de soutirage, entraînera simultanément la limitation ou suspension de l'accès au Réseau de son Installation de Production, sans droit à indemnisation du Producteur.

(1) kVA= kW en considérant une injection à $\cos(\phi)=1$

3. Tarif de l'Accès au RPD

Conformément aux dispositions du TURPE en vigueur, l'accès et l'utilisation du RPD sont facturés annuellement dans les conditions prévues aux Conditions Générales du présent contrat. A titre d'information, dans le cas d'un producteur injectant au réseau le surplus de sa production, cette facturation est portée par le contrat d'accès au RPD en soutirage.

Les prestations complémentaires éventuellement réalisées à la demande du Producteur sont facturées conformément au Catalogue des prestations d'Enedis en vigueur.

4. Désignation du Responsable d'Equilibre

Le Producteur a désigné EDF OA comme Responsable d'Equilibre.

5. Dispositions complémentaires

Dispositif de stockage d'énergie : non

Tout autre dispositif de production d'électricité de secours (groupe électrogène, ...) ne doit servir qu'aux besoins propres du site en cas d'ilotage ou d'interruption de fourniture par Enedis.

Spécificités d'exploitation : non

6. Coordonnées des Parties

Coordonnées d'Enedis :

Agence Producteurs :

Enedis Midi Pyrénées Sud - Agence Producteurs
11 rue de Marsoulas
31800 Saint GAUDENS
09 69 32 18 00 - mps-ach-clientproducteur@enedis.fr

Centre de réception des appels de dépannage 24h/24 et 7j/7 : 0 970 81 85 43 (appel non surtaxé)

Coordonnées du Producteur :

ENTREPRISE ICEA
D24
31450 MONTGISCARD
06 70 30 31 42 - contact@icea-enr.fr

AVERTISSEMENT : Au cas où le contrat contiendrait des ratures, et/ou des ajouts de clauses ou de mentions, et/ou des suppressions de clauses ou de mentions par rapport à la proposition de contrat adressée par Enedis, celui-ci serait considéré comme nul et non avenu. Dans cette hypothèse, il y aura lieu de signer un nouveau contrat destiné à remplacer le contrat annulé.

Pour le Producteur
Acceptée le 09/08/2021

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.